Image not found or type unknown

Facture vacation syndic copropriété

Par **CLARENCE85**, le **27/03/2024** à **17:02**

Bonjour. Je suis dans le Conseil Syndical et m'interroge sur des frais de vacation. Nous avons effectue en 2023 les diagnostics DPE et PPT. Le vote en AG avait validé 100 euros d'honoraires sur un montant total de 3 800 euros de la Sté pour son élaboration.

Le syndic nous ajoute 720 euros pour la gestion de ce dossier. La facturation concerne 8h de travail pour envoyer : listing des apparts + envoi mail pour dde d'accès aux logts + organisation des accès et réponses aux copropriétaires consultés+ présence d'une personne du syndic lorsque visite de la Sté + réception du rapport et transmission aux copropriétaires +enregistrement des dossiers et enfin préparation des dossiers à présenter en Assemblée Générale!!

Pour moi, cela fait partie des missions courantes prévues dans le contrat de Syndic (forfait annuel). Nous ne sommes pas dans des prestations particulières donnant lieu à une rémunération supplémentaire.....

Pourriez vous m'éclairer sur ce sujet afin que j'en discute avec les autres membres du Conseil Syndical?.

d'avance merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **27/03/2024** à **17:20**

Bonjour,

J'ai tendance à penser comme vous. Le syndic a déjà perçu 2,5% d'honoraires sur ces contrats.

Du coup il va falloir contester ces honoraires additionnels. Au besoin prévoyez une résolution pour la prochaine AG afin de rejeter formellement cette facture du syndic.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés